



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

compte rendu du 4^e comité de pilotage du site Natura 2000 en mer «Plateau du Four» (directive Habitats)

Mairie de Guérande : le 24 janvier 2012

Le préfet maritime Atlantique, le vice amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne, introduit le comité de pilotage en remerciant d'être présents à ce quatrième comité de pilotage du « Plateau du Four ».

« Je remercie M. le maire de Guérande de nous accueillir à l'hôtel de ville pour cette réunion et l'opérateur, M. Jouneau, président du comité régional des pêches. Nous allons examiner ensemble successivement le diagnostic socio-économique et le diagnostic environnemental réalisés avant de les approuver.

Avec la validation du diagnostic écologique, c'est la première partie du DOCOB qui sera achevée. Nous pourrons alors entamer dans les prochains mois les débats sur l'identification des enjeux les plus importants du site et, ultérieurement sur les éventuelles mesures de gestion à adopter. Nous n'en sommes pas encore là bien évidemment, et il nous faut donc étudier ensemble les éléments que va nous présenter M. Hubert dont je salue l'investissement et le travail.

Il nous appartient de valider ces éléments en commun. Aussi, comme pour le diagnostic socio-économique, si des ajouts ou des modifications doivent être apportés, vos propositions seront débattues puis éventuellement intégrées.

Ensuite, M. Hubert nous présentera le calendrier de la prochaine étape relative aux enjeux. Il ne s'agit pas pour nous de réaliser ce travail dans la précipitation. Mais, si nous souhaitons aboutir ensemble à un document d'objectifs réellement opérationnel, il nous incombe de respecter le rythme de réalisation fixé, c'est-à-dire de deux à trois ans, pour ne pas enliser la démarche.

Et, je tiens justement à respecter la dynamique qui est créée autour de ce site en veillant à ce que la réalisation du document d'objectifs aboutisse dans des délais raisonnables pour tous.

M. José Jouneau, président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire présente avant tout ses vœux de bonne et heureuse année 2012 et remercie le préfet maritime de sa présence pour présider ce quatrième comité de pilotage.

Il déclare « je souhaite que les débats se déroulent dans la transparence et de façon sereine avec la volonté de mener à bien ce document d'objectifs pour montrer que l'engagement des pêcheurs professionnels pour ces questions est une réalité ».

Mme Françoise Guimas, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays-de-la-Loire présente la synthèse de la situation des sites Natura 2000

en mer sur la région des Pays-de-la-Loire. Cette courte présentation permet de situer le travail sur le site Natura 2000 «Plateau du Four » dans ce contexte.

- Le projet de mise à l'étude d'un projet de parc naturel marin du « Mor Braz » allant de la pointe du Croisic à la pointe de Quiberon est différé pour l'instant.
- Le projet d'installation du site Natura 2000 « Oiseaux » du « Mor Braz » a été également différé dans l'attente de la mise à l'étude du projet de parc naturel marin.
- Un autre site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Oiseaux » comprend l'ensemble de l'estuaire de la Loire et de la baie de Bourgneuf.
- Deux sites Natura 2000 « Habitats » couvrent également l'ensemble de l'estuaire et de la baie de Bourgneuf.
- Ces trois sites n'ont pas encore de comité de pilotage : la DREAL va auparavant lancer un marché d'étude pour réaliser la cartographie des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. Les résultats de cette étude sont un préalable à l'installation et au fonctionnement de des comités de pilotage de ces sites.
- Un site Natura 2000 en mer « Habitats » existe en Vendée autour de l'île d'Yeu. Le comité de pilotage a été installé en juillet 2011. La commune de l'île d'Yeu est opérateur. Elle va recruter prochainement un chargé de mission. Elle bénéficiera aussi du soutien technique du comité local des pêches et des élevages marins de l'île d'Yeu.
- Il existe également un site Natura 2000 en mer désigné au titre de la directive «Oiseaux » qui s'étend du continent jusqu'à l'île d'Yeu. L'opérateur est la ligue pour la protection des oiseaux.
- Enfin des sites en commun existent avec le département de la Charente-Maritime. Le projet de parc naturel marin «Pertuis charentais estuaire de la Gironde» qui devrait voir le jour prochainement les inclura.

Le préfet maritime donne alors la parole à M. Hubert pour lancer l'examen des ultimes corrections à apporter au diagnostic socio-économique. A cette occasion, il se déclare admiratif de la qualité du travail fourni sur cette première partie du DOCOB.

PRESENTATION ET VALIDATION DES ELEMENTS DU DOCOB

1. Validation du diagnostic socio-économique

M. Antonin Hubert rappelle que le diagnostic socio-économique a été présenté et pré-validé au mois de mars 2011 lors du dernier comité de pilotage. A l'issue de ce COPIL, une période avait été laissée aux membres du COPIL pour apporter leurs corrections.

M. Hubert présente les principales modifications apportées au document par rapport au dernier COPIL.

Il demande si des observations subsistent sur cette partie du document. Les membres du comité de pilotage n'apportent aucune correction complémentaire en séance.

Le préfet maritime demande si cette première partie appelle des observations ?

En l'absence de demande de correction complémentaire, cette première partie du document est validée formellement.

2. Présentation et validation du diagnostic écologique

=> *Voir le support de présentation téléchargeable sur le site internet du Plateau du Four :*
<http://plateaudufour.n2000.fr/actualite-du-site/documents>

M. Antonin Hubert présente ensuite le volet diagnostic écologique du projet de DOCOB. Il précise que la distinction doit être faite entre les habitats d'intérêt communautaire (listés à l'annexe I la directive habitats) et les habitats d'intérêt patrimonial, qui rassemblent les autres habitats. De même, une distinction est faite entre les espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles des mesures spécifiques doivent être prises (annexe II de la directive habitat) et les espèces d'intérêt patrimonial (annexe IV de la directive habitats + espèces d'oiseaux faisant l'objet d'un régime de protection).

M. Hubert rappelle que ces éléments ont fait l'objet d'une première présentation en groupe de travail.

Principales sources utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

Le diagnostic écologique a été réalisé à partir du travail d'inventaire cartographique produit par les bureaux d'étude (marché de l'Agence des Aires Marines Protégées), les résultats de suivis réalisés dans le cadre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et le programme d'étude des laminaires, mené par le Museum National d'Histoire Naturelle (station de Concarneau) et l'association « Estuaire Loire Vilaine » (ELV).

Il explique qu'il a aussi capitalisé les ressentis des usagers du site sur les questions environnementales, recueillies via les différentes enquêtes menées auprès de ceux-ci.

Il indique que l'inventaire cartographique des bureaux d'étude n'a pas encore été validé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Les résultats peuvent donc encore être légèrement modifiés.

M. Hubert présente brièvement de la méthode mise en œuvre par les bureaux d'études :

Sur les fonds meubles, des relevés sonars ont été réalisés, ainsi qu'un certain nombre de prélèvements sédimentaires. 120 vidéos ont été réalisées sur la partie rocheuse du site, en des points fixes. Ces acquisitions ont permis de construire la carte des habitats du site, elles ont également apporté des informations sur l'état de conservation de ces habitats.

Par ailleurs, AAMP, le bureau d'étude et le CRPMEM ont travaillé ensemble pour cartographier la partie intertidale du site (photographie aérienne + relevés de terrain). L'état de conservation des habitats correspondant a ainsi pu être évalué.

La carte des habitats naturels du plateau du Four permet de bien identifier les différentes parties du site (*voir le support de présentation*).

Présentation des habitats

Les habitats identifiés ont été regroupés en ensembles d'habitats :

- La zone intertidale (qui découvre à marée basse)
- La zone rocheuse infralittorale (peu profonde)
- La zone sableuse infralittorale
- La zone rocheuse circalittorale (profonde)
- + une zone circalittorale vaseuse (habitats d'intérêt patrimonial)

- La zone intertidale

Les principaux habitats trouvés sur la partie intertidale du plateau rocheux, sont les champs de blocs, les fucales de roches et les cuvettes.

La zone intertidale ne représente que 0,3% du site, mais présente une densité et une richesse biologique importante. Il s'agit également d'un milieu fragile présentant un risque de dégradation lié aux retournements des blocs (pêche à pied). En effet, le fait de ne pas remettre les blocs à l'endroit entraîne la mort des organismes fixés. Le suivi a révélé qu'une part significative de blocs avait été retournée, l'état de conservation de l'habitat a en conséquence été qualifié de « défavorable inadéquat » (qualification de l'état de conservation des habitats : Bon / Défavorable inadéquat / Défavorable mauvais).

Une autre problématique identifiée serait celle de l'augmentation supposée de la présence d'algues vertes (d'après les observations des usagers). Leur présence en quantité élevée sur le site a été constatée lors des relevés de terrain.

- La zone rocheuse infralittorale

Elle est majoritairement couverte par des forêts de laminaires, plus ou moins denses selon les secteurs (fonction de la profondeur). Il s'agit d'un habitat important, pour la biodiversité qu'il abrite et ses nombreuses fonctionnalités (frayère, refuge, nourricerie etc.). Il est à la base de toute une chaîne alimentaire. Un faciès original à anémones (*Anemonia viridis*) a également été identifié.

Les suivis réalisés par le MNHN de Concarneau, répondant aux besoins de la DCE, puis augmentés par le travail d'ELV, donnent des résultats intéressants. Un suivi annuel est réalisé depuis 2007 sur le Bonen du Four, un autre est réalisé depuis 2009 sur Goué Vas du Four. Ils ont montré que, au-delà des variations interannuelles, les macroalgues du Plateau du Four sont dans un très bon état de conservation. Le site apparaît par ailleurs d'une bien meilleure qualité que les autres sites suivis dans le secteur Loire Vilaine, davantage soumis aux panaches turbides des fleuves.

La cartographie des laminaires réalisée par ELV en 2010 et 2011 donne une estimation de la valeur du taux de recouvrement des laminaires du site.

Des modifications des peuplements d'algues, connues à l'échelle de la Bretagne, ont été constatées sur le plateau du Four. L'augmentation de la turbidité des eaux constitue une menace pour cet habitat, elle explique en grande partie les variations interannuelles observées. Les ancrages peuvent également localement affecter cet habitat (impact *a priori* faible).

- La zone sableuse infralittorale

Les fonds sableux couvrent une superficie correspondant à 16% du site. Ils ont une capacité de production relativement faible.

Selon le bureau d'étude, il y aurait un certain enrichissement en matière organique de cet habitat, qui au demeurant, n'apparaît pas comme étant fortement perturbé. Les connaissances scientifiques ne permettent pas de conclure définitivement sur son état de conservation. L'analyse des données recueillies à l'échelle

de la façade Manche Atlantique dans le cadre du marché cartographique des habitats Natura 2000 devrait apporter des éléments de connaissance supplémentaire courant 2012.

- La zone rocheuse circalittorale

Sur la partie rocheuse plus profonde se trouvent les algues sciaphiles, capables de se développer avec peu lumière . Elles sont accompagnées de nombreuses espèces animales fixées, comme les éponges, les bryozoaires ou les cnidaires.

On peut considérer que l'état de conservation de cette partie du site Natura 2000 est favorable.

- La zone vaseuse circalittorale (habitat d'intérêt patrimonial)

Le secteur vaseux correspond à 46% de la superficie totale du site. Un léger enrichissement en matière organique a été relevé, mais aucune espèce révélatrice d'un enrichissement excessif n'a été identifiée.

Un habitat particulier, les fonds à haploops, est observé sur ces fonds. L'habitat résulte de l'activité de petits crustacés, les haploops (animaux proches des puces de mer), qui se loge dans un tube de quelques centimètres constitué de sables et de vases. Très prolifiques, ils constituent des colonies très denses, transformant les fonds meubles initialement lisses en prairies de tubes dressés. Il s'agit d'un habitat spécifique à la Bretagne Sud, il semble être en expansion. Certains fonds de sables/graviers situés au large de la Vilaine auraient ont ainsi été remplacé par des fonds à haploops au cours des dernières décennies.

Sur une petite partie de ces fonds vaseux a également été observé un habitat à ophiures.

Présentation des espèces

- Le grand dauphin

Le site Natura 2000 du plateau du Four, de part sa superficie et sa situation, ne représente pas un site d'importance pour l'espèce, compte tenu de son aire de répartition particulièrement vaste en Atlantique.

La population de grands dauphins serait en expansion en Bretagne. L'état de conservation de cette espèce est estimé favorable. Un marché d'étude national est en cours sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence des Aires Marines Protégées pour poursuivre l'acquisition de données, peu nombreuses, sur cette espèce.

- Le marsouin commun

A priori, l'espèce évoluerait plus au large mais peut être observée parfois aux alentours du site. L'espèce autrefois abondante a décliné depuis quelques décennies mais tendrait à se reconstituer sur les côtes bretonnes, du fait d'un déplacement vers le sud des populations. La situation de sa population est donc désormais qualifiée de favorable.

- Le phoque gris

L'espèce est parfois observée sur le site. La colonie installée la plus proche se situe en Iroise, les autres colonies se situant plus au Nord. La population est considérée dans un état de conservation favorable.

- Le dauphin commun

C'est l'espèce la plus couramment observée. La population est estimée en bonne santé. Les captures accidentelles au chalut pélagique peuvent survenir en Atlantique mais ne concernent pas le secteur du Plateau du Four.

- Les espèces d'oiseaux

9 espèces ont été observées sur ce secteur, notamment le puffin des Baléares, observé à plusieurs reprises. Il s'agit pour la plupart d'espèces d'intérêt communautaires, au titre de la directive « Oiseaux ». Le Plateau du Four fait partie du site 2000 «Oiseaux» du Mor Braz ce qui implique que ces espèces seront également protégées au titre de Natura 2000, quand la gestion du site correspondant aura été lancée.

M. le préfet maritime, à l'issue de ces présentations, propose d'accorder un délai aux membres du comité de pilotage pour faire part de leurs observations sur le diagnostic écologique.

Discussion

Mme Françoise Guimas estime que nous avons la chance de pouvoir confronter les résultats obtenus par les bureaux d'étude et les suivis effectués dans le temps, dans le cadre du programme d'ELV. Le croisement de ces deux types de données est très intéressant.

La cartographie des sites Natura 2000 a été menée par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) au niveau national. L'analyse de cette masse de données devrait permettre de caractériser et comparer l'état de conservation des sites.

M. le préfet maritime demande à l'AAMP si les données écologiques peuvent être validées rapidement.

Mme Nathalie Metzler, chef de l'antenne Atlantique de l'AAMP répond que le rendu et les données obtenues sur le Plateau du Four ont été exploités avant d'être soumis à la procédure « qualité », qui interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2012. La validation des données scientifiques obtenues pour le Plateau du Four passera en premier.

Elle suggère toutefois que les fonds à haploops soient étudiés de façon plus approfondie. Pour Ifremer, la présence de cet habitat témoignerait d'eaux de bonne qualité. Il s'agit d'un habitat assez rare et très sensible au dérangement.

M. Jean-Claude Menard de l'association ELV estime qu'il est difficile d'être exhaustif lors de ce type de diagnostic nécessairement concis. L'intérêt cependant est justement dans le cadre de la démarche Natura 2000 de pouvoir suivre année après année, les évolutions de ces sites.

Il indique qu'il convient de considérer les laminaires comme des zones qui produisent de la biomasse mais aussi comme un habitat essentiel pour de nombreuses espèces, permettant l'existence d'une biodiversité particulièrement élevée. Il s'agit par exemple d'une zone de nourricerie pour les crustacés et pour certaines espèces de jeunes poissons. C'est un secteur remarquable. Les principales modifications sont dues à la turbidité et donc liées à des facteurs naturels (crues) mais aussi d'origine anthropique (dragage/clapage, eutrophisation). L'augmentation de l'opacité des eaux constitue une menace importante pour cet habitat.

Mme Guimas indique qu'une présentation de cette synthèse pourrait être faite au conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

M. Daniel Marié, représentant de l'UNAN demande si ce travail s'effectue en phase avec le conseil maritime de façade.

Mme Delphine Leguerrier, indique que ces travaux s'inscrivent effectivement dans l'ensemble du travail fourni pour la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin.

3. Détermination des enjeux de conservation

M. Antonin Hubert expose la méthode développée pour déterminer et hiérarchiser les enjeux de conservation du site. Il précise que suite à cette présentation, un document écrit sera adressé aux membres du COPIL, afin que chacun ait le temps de réagir et compléter les propositions.

La détermination des enjeux de conservation est nécessaire pour définir les objectifs de développement durable du site et élaborer le programme d'actions. Leur hiérarchisation donnera l'ordre de priorités des actions de gestion.

Il précise qu'il n'existe pas de méthode « toute faite » pour définir les enjeux de conservation d'un site Natura 2000 marin. Plusieurs critères, issus de méthodologies développées par le CSRPN Languedoc-Roussillon et le MNHN, ont été utilisés pour définir le niveau d'enjeux attaché à chacun des ensembles d'habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces critères sont :

- L'importance que représente le site pour l'habitat/espèce considéré(e)
- La vulnérabilité de l'habitat/espèces, composé lui-même de deux sous-critères que sont la sensibilité de l'habitat/espèce et de son risque de perturbation

M. Hubert présente une série de tableaux dans lesquels sont qualifiés ces différents critères (voir le support de présentation). Il précise que la méthode et les notes attribuées pour chacun des indicateurs doivent encore être discutées avec les membres du COPIL et les scientifiques. Le niveau d'enjeu des différents habitats et espèces n'est par conséquent pas encore arrêté.

Il demeure quelques incertitudes quant à la caractérisation des pressions que pourraient exercer certaines activités (voir le tableau des risques de perturbation occasionnés par les activités sur les habitats et espèces, dans le support de présentation). Les pressions identifiées pour le site sont la pêche à pied, l'eutrophisation et les apports terrigènes (augmentation de la turbidité), voire le réchauffement des eaux. L'impact des ancres (pêche plaisance et plongée scaphandre) et celui des engins de fonds sur l'habitat sableux infralittoral nécessiteraient d'être mieux caractérisés. Enfin, il apparaît important de prendre également en considération les risques de perturbation provenant de l'implantation d'éoliennes sur le banc de Guérande (perturbations durant les travaux), les dragages, les clapages, le trafic maritime et l'urbanisation (pollution des eaux).

Concernant les espèces (mammifères marins), les risques identifiés sont ceux liés à leur dérangement par les navires et à la pollution des eaux, ils restent relatifs.

Aucune pression majeure n'a été identifiée sur le plateau du Four. Quelques compléments d'études pourraient être faits pour caractériser l'impact de certaines activités, notamment celui des engins trainants sur les fonds meubles. Surtout, il reste à mieux connaître l'influence de la qualité de l'eau et des apports terrigènes sur les habitats, des suivis dans le temps seraient nécessaires.

Discussion

Le préfet maritime invite les membres du comité de pilotage à échanger sur cette partie de la présentation.

M. Jean-Claude Menard, de l'association ELV, estime que des opérations de clapage intervenues sur une longue période ont transformé certaines zones dans l'estuaire de la Loire en fonds vaseux. *A priori*, ce n'est pas le cas sur le secteur du Plateau du Four. Ce qui lui paraît le plus opportun serait de parvenir à croiser les données sur la qualité de l'eau et les données sur la modification des fonds sableux. Une telle méthode a été mise en œuvre pour le suivi de l'évolution des champs d'algues.

Mme Agnès Garçon, représentante de l'UNICEM, demande si la méthode proposée par l'opérateur pour les enjeux de conservation est bien en phase avec les préconisations du guide méthodologique pour l'élaboration des DOCOB marins ?

M. Antonin Hubert répond que guide ne propose pas une méthode toute faite mais seulement des pistes, lesquelles ont effectivement été exploitées.

Mme Agnès Garçon, concernant le trafic maritime, pense qu'il faut faire la différence entre l'impact accidentel (ex : pertes d'hydrocarbures) et l'activité normale. De plus, il convient d'étudier également la capacité de résilience du ou des milieux considérés.

M. Jean-Claude Ménard déclare, à propos des travaux d'implantation des éoliennes en mer, que des tonnes de sédiments seront remises en suspension, générant des impacts qu'il conviendra d'étudier. Concernant l'impact des champs d'éoliennes une fois en place, des études montrent que certaines espèces de poissons et certains mammifères évitent ces zones de plusieurs centaines de mètres, voire de plus de deux kilomètres. Enfin, ces implantations peuvent fragiliser les habitats, les rendant plus sensibles à des phénomènes exceptionnels, du type de la tempête Xynthia, ce qui pourrait engendrer des bouleversements irréversibles.

Mme Lucile Forget, du syndicat des énergies renouvelables estime que cela dépend des types d'ancrages.

M. Jean-Claude Ménard en convient mais estime toutefois qu'il y aura des remises en suspension de sédiments quelque soit la technique mise en œuvre.

Mme Nathalie Metzler de l'AAMP trouve, à propos des fonds sableux infralittoraux, que la mention d'un enjeu faible lui paraît étonnante car cet habitat représente 46% du site, ce qui implique qu'il conviendrait peut-être de revoir les éléments relatifs aux pressions.

M. Antonin Hubert précise que ce sont les habitats vaseux qui représentent 46% du site, les habitats sableux représentent 16% du site. Un rapport du MNHN est en cours de finalisation, lequel doit faire le bilan des connaissances disponibles sur la question de l'impact des activités de pêche sur les habitats marins. Ce rapport pourra servir de référence pour caractériser la pression exercée par les arts trainants sur les fonds sableux.

Mme Nathalie Metzler de l'AAMP informe les participants que les prospections aériennes du Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins de l'AAMP sont en cours, les résultats seront disponibles fin 2014 (programme PACOMM).

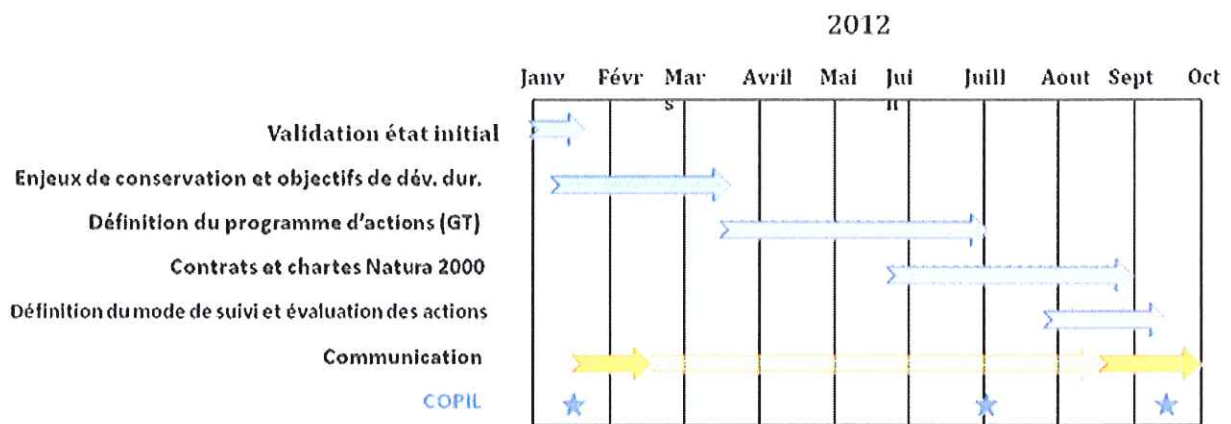
Mme Françoise Guimas tient à apporter une précision relative aux formulaires standards de données (FSD). Le FSD est un formulaire synthétisant l'ensemble des données disponibles pour chacun des sites.

Le site Natura 2000 « Plateau du Four » fait partie d'un réseau et n'est pas isolé par rapport à l'aire de répartition des différentes espèces. Il n'y a pas lieu de prévoir, car cela n'aurait pas de sens, des mesures de gestion pour les espèces d'intérêt communautaire visées au FSD à l'échelle du site du plateau du Four.

4. Calendrier de travail des prochains mois

M. le préfet maritime de l'Atlantique rappelle que le document d'objectifs devra être validé en octobre 2012.

M. Antonin Hubert présente le calendrier de travail des prochains mois. Les mois de février et mars 2012 seront consacrés à la définition des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable, les mois suivants à l'élaboration des actions de gestion. Le prochain comité de pilotage se tiendra donc en juillet 2012, pour faire le bilan et valider le programme d'actions. Le dernier comité de pilotage se tiendra en octobre 2012 pour valider formellement le document d'objectifs.



Quatre groupes de travail vont être constitués pour élaborer les actions de gestion : trois seront spécifiques aux activités présentes sur le site du Plateau du Four ; le quatrième, plus transversal, traitera de la question de la qualité de l'eau. Ce dernier permettra notamment d'intégrer les problématiques liées aux pressions générées par les activités extérieures au site :

- GT 1/ Pêche professionnelle
- GT 2/ Pêches récréatives
- GT 3/ Plongée sous-marine
- GT 4/ Qualité de l'eau

Mme GILARD demande si un groupe de travail prenant en compte toutes les activités se tiendra.

M. Antonin Hubert répond que non, c'est le GT « qualité l'eau » qui permettra de traiter les problèmes spécifiques aux activités situées en dehors du site mais susceptibles d'impacter ses espèces et ses habitats.

Mlle Brivoal propose que la diffusion du document écrit présentant la méthode d'élaboration des enjeux de conservation soit suivie d'un groupe de travail, afin de discuter et valider ces enjeux de conservation.

Le préfet maritime, à l'issue de cette dernière observation, rappelle l'importance de ces étapes. Il est essentiel de définir ensemble les enjeux de façon préliminaire. De l'analyse en commun de ces enjeux découlera plus aisément les réflexions et l'appréciation sur les actions à mener.

Cette phase de détermination des enjeux à conduire entre février et mars 2012 est donc essentielle. De surcroît, plus la détermination des enjeux sera faite de façon précise et en commun, plus il sera aisé ensuite de définir en commun le programme d'actions.

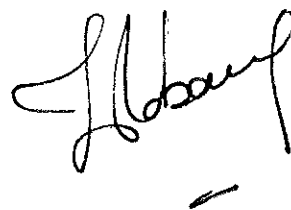
Avant de conclure, il donne la parole à M. Jouneau.

M. José Jouneau estime que les débats ont été particulièrement constructifs et qu'ils devraient se poursuivre dans cet esprit pour la détermination des enjeux.

M. le préfet maritime clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en soulignant la qualité des débats comme des travaux menés dans le cadre du comité de pilotage.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Jean-Pierre Labonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Labonne', with a horizontal line underneath.